



Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 53 et 140 de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à l'information

Corps commun d'inspection

Les politiques et pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies » (voir A/71/383).

* A/71/150.



Résumé

Dans le rapport intitulé « Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies », le Corps commun d'inspection évalue la fonction d'information et de communication des différents organismes ainsi que les mécanismes de coordination existants, et propose neuf critères et six recommandations visant à promouvoir les bonnes pratiques et l'application des leçons tirées de l'expérience.

La présente note rend compte des vues exprimées par les organismes du système des Nations Unies au sujet des recommandations formulées dans le rapport susmentionné. Ces vues ont été regroupées sur la base des contributions des organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, qui ont accueilli le rapport avec satisfaction et souscrit à certaines de ses conclusions.

I. Introduction

1. Dans le rapport intitulé « Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies », le Corps commun d'inspection évalue la fonction d'information et de communication des différents organismes ainsi que les mécanismes de coordination existants, et propose neuf critères et six recommandations visant à promouvoir les bonnes pratiques et l'application des leçons tirées de l'expérience. Le Corps commun aborde des domaines tels que les objectifs, les cadres, les stratégies et les ressources des organismes en matière de communication, et examine les nouvelles formes de communication, notamment par le biais d'une analyse de l'influence croissante des médias sociaux, de leurs points forts et de leurs points faibles. Le Corps commun examine également le rôle que jouent le Groupe de la communication des Nations Unies, le Centre d'information des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement en veillant à ce que la communication à l'intention des parties prenantes et du public soit cohérente à l'échelle du système.

II. Observations générales

2. Les organismes du système des Nations Unies accueillent avec intérêt le rapport, qu'ils considèrent comme un outil utile dans la mesure où la communication de leurs travaux et réalisations aux parties prenantes à différents niveaux est à leurs yeux une question stratégique. Ils appuient sur un plan général les recommandations et les neuf critères énoncés dans le rapport et disent souhaiter les intégrer progressivement, selon que de besoin, dans les politiques et les pratiques; plusieurs organismes ont noté que les processus d'intégration étaient déjà en cours.

3. Certains organismes remarquent que, dans le rapport, la valeur des médias sociaux est constamment et presque exclusivement présentée comme une question de communication (voir l'« Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces » sur l'utilisation des médias sociaux). Ils soulignent toutefois que les médias sociaux peuvent aussi constituer un outil novateur permettant aux programmes de mieux s'acquitter de leur mandat, citant des exemples tels que l'établissement de partenariats avec les médias sociaux pour promouvoir la liberté d'expression (par exemple, contre la fermeture de ces plateformes) ou pour envoyer des alertes d'urgence ou sanitaires à l'échelle mondiale, comme le fait déjà l'Organisation mondiale de la Santé de façon très efficace. Lorsque des parties prenantes telles que les États Membres et les chefs de départements, fonds et programmes remarqueront la façon dont les médias sociaux peuvent faire progresser l'exécution des programmes, elles manifesteront probablement plus d'intérêt à leur égard, ce qui pourrait se traduire par un soutien accru.

4. En outre, certains organismes font observer que les médias sociaux sont de plus en plus souvent alimentés par des informations visuelles qui vont au-delà des simples photographies et font appel à de nouvelles formes de communication telles que les infographies, les factographies, les vidéos courtes et des vidéos en direct. Étant donné que ces techniques en évolution leur permettent de diffuser et de promouvoir leurs travaux d'une manière beaucoup plus efficace que les outils de communication traditionnels, les organismes insistent sur l'importance de disposer

de suffisamment de ressources graphiques et audiovisuelles, ces outils étant essentiels à la consolidation de l'action des médias sociaux.

5. Dans le même ordre d'idées, plusieurs organismes font observer que, bien que les recommandations aient mis l'accent sur l'utilisation des médias sociaux, des outils tels que les sites Web et produits multimédias sont également hautement prioritaires, tout comme le fait de veiller à ce que les sites et le contenu Web (comme les publications ou documents) soient accessibles sur mobile, compte tenu du public cible de certains organismes.

III. Observations spécifiques au sujet des recommandations

Recommandation 1

Les organes délibérants ou directeurs des organismes du système des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat d'adopter les neuf critères proposés dans le présent rapport afin de renforcer le rôle stratégique de la fonction d'information et de communication dans la contribution qu'elle apporte à la réalisation des objectifs et priorités des organismes, ce qui aura pour effet d'inciter la communauté internationale à les soutenir.

6. Les organismes souscrivent à la recommandation 1.

Recommandation 2

À compter du prochain cycle de programmation et de budgétisation, les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient renforcer de manière durable le rôle stratégique de la fonction d'information et de communication au sein de leur organisme en appliquant les neuf critères proposés dans le présent rapport, selon les besoins.

7. Les organismes souscrivent à la recommandation 2 et aux critères proposés, prenant acte de l'intérêt d'intégrer l'information et la communication à la planification stratégique et soulignant que les communications stratégiques sont indispensables à la réalisation des buts et objectifs institutionnels.

Recommandation 3

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient encourager, le cas échéant, leurs représentants au Groupe de la communication des Nations Unies, au niveau des dirigeants, ainsi qu'au Groupe de travail sur la communication et le plaidoyer du Groupe des Nations Unies pour le développement, à coordonner étroitement leurs activités et à favoriser l'établissement de rapports mettant résolument l'accent sur les complémentarités et les effets de synergie entre les deux groupes afin de renforcer davantage les capacités d'information et de communication au sein du système des Nations Unies.

8. Les organismes souscrivent à la recommandation 3, notant l'importance de la coordination des travaux des deux groupes mentionnés ainsi que l'intérêt de développer les complémentarités et les effets de synergies et d'éviter les doubles emplois. Toutefois, certains organismes, en particulier les plus petits, expriment la nécessité de veiller à ce que toutes les entités travaillent de concert pour déterminer

les priorités communes en matière d'information et de communication, étant donné que les entités plus vastes sont en mesure de consacrer beaucoup plus de temps et de ressources à la question.

Recommandation 4

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient prendre des mesures concrètes pour renforcer les capacités d'information et de communication au niveau des activités sur le terrain entreprises au sein de leur organisme, le cas échéant. Les groupes locaux de communication auraient ainsi la possibilité de mener des activités conjointes en tenant dûment compte des circonstances locales et des priorités énoncées dans le mandat de leur organisme, et d'accroître l'efficacité et les effets de ces activités.

9. Les organismes souscrivent à la recommandation 4, soulignant que c'est sur le terrain que l'on peut trouver des témoignages de changements profonds. Il reste cependant que plusieurs organismes se disent préoccupés par le fait que son application dépende d'engagements clairs en matière de niveaux de financement suffisants pour assurer la communication, l'information et la sensibilisation du public et parvenir ainsi aux résultats escomptés.

Recommandation 5

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une stratégie efficace d'utilisation des médias sociaux axée sur des directives actualisées et correctement alignée sur les autres politiques et cadres/stratégies d'information et de communication.

10. Les organismes souscrivent à la recommandation 5; plusieurs d'entre eux soulignent que, si les mises à jour des stratégies d'utilisation des médias sociaux existantes sont en cours, tout élargissement de leur utilisation est limité par la disponibilité du personnel et celle d'autres ressources.

Recommandation 6

Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient renforcer les capacités internes de gestion des médias sociaux en vue de créer des contenus particuliers et de tenir à jour des comptes propres à leur organisme, ainsi que de fournir des conseils sur la façon d'utiliser correctement ces médias.

11. Conscients de l'intérêt de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les médias sociaux, les organismes souscrivent à la recommandation 6. Plusieurs d'entre eux estiment qu'ils progressent dans la consolidation de cet important outil d'information.